

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2015

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : MM Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,
MM Jean LEYNAUD, Yves CARLE, Denise CHOCHILLON, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTÉ, Bruno HILAIRE,
Ghislaine AUTRICQUE, Cynthia MICHEL

Absent : Liliane JULIEN a donné pouvoir à Catherine BOIS

Secrétaire de séance : Catherine BOIS

Ordre du jour

GESTION INTERCOMMUNALE- CAPCA

- Attribution de compensation proposée par la CLECT

FINANCE

- Demande de subvention auprès du SDE07 – équipements sportifs - éclairage jeux de boules

FONCIER

- Reprise de la voirie intérieure du lotissement Lauzas

PERSONNEL

- Création d'un poste adjoint technique territorial 2^{ième} classe à 28 h/semaine

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H15.

GESTION INTERCOMMUNALE

CAPCA — rapport de la CLET et révision des attributions de compensation de l'année 2014

Vu l'article 1609 nonies C IV et V 1^obis du Code Général des Impôts.

Vu le rapport en date du 07 octobre 2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relatif à la révision des attributions de compensation de l'année 2014.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 07 octobre 2015 a approuvé, à la majorité simple (34 pour, 0 contre et 0 abstention), ledit rapport.

Considérant que ledit rapport et les attributions de compensation révisées de l'année 2014 doivent également être soumis au vote de chaque conseil municipal délibérant à la majorité simple.

Considérant que la révision des attributions de compensation de l'année 2014 nécessite l'approbation des 35 conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en date du 07 octobre 2015 annexé à la présente délibération.
- **approuve** la révision des attributions de compensation de l'année 2014 pour un montant de 550 926 € dont le détail par commune est annexé à la présente délibération.
- **approuve** la prise en compte de la révision des attributions de compensation de l'année 2014 sur les attributions de compensation de l'année 2015.
- **fixe** le montant de l'attribution de compensation de l'année 2015 à 11 194 121,61 € (hors transfert et restitution de compétences 2015) dont le détail par commune est annexé à la présente délibération.
- **fixe** le montant de l'attribution de compensation des années 2016 et suivantes à 10 643 194,42 € (hors transfert et restitution de compétences 2015 et suivantes) dont le détail par commune est annexé à la présente délibération.

Le Maire précise que l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire représente pour les années :

2014 – 315 788,34 euros,

2015 – 328 301,66 euros,

2016 et suivantes (hors transfert et restitution de compétences 2015 et suivantes) 315 788,50 euros.

FINANCE

Demande de subvention auprès du SDE07 – équipements sportifs – éclairage jeux de boules

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté un budget au BP 2015 pour l'éclairage des jeux de boules Grande Rue à ALISSAS.

Il présente un dossier établi par l'entreprise GIAMMATTEO (AEI) comprenant la mise en place de 2 mats en acier de 12 m de hauteur avec 6 projecteurs.

Il précise que la consommation électrique sera prise en charge par l'amicale boules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au dossier présenté, accepte le devis de l'Entreprise GIAMMATTEO et sollicite du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche une participation à ces travaux à hauteur de 50 % au titre de « l'éclairage des équipements sportifs ».

FONCIER

Reprise de la voirie intérieure du lotissement Lauzas

Le Maire rappelle que le lotissement « Lauzas » a fait l'objet de deux permis de lotir (1993 – 1994). Les permis de construire ont été accordés pour un immeuble avec deux logements T3 et trois lots de deux maisons jumelés. En 2010, un terrain attenant a fait l'objet d'un permis de lotir pour deux lots sur lequel deux maisons individuelles ont été construites. L'ensemble de ces terrains appartenait au départ des opérations à M DALMAS Jean-Marie.

Il demande à ce que la voie desservant l'ensemble de ces habitations soit reprise dans la voirie communale.

Il précise qu'actuellement ce quartier fait l'objet d'un programme, d'enfouissement de réseaux électrique et France Télécom, réalisé par le SDE07 ainsi que d'une reprise des réseaux d'assainissement et d'eau potable pris en charge respectivement par la CPACA et le Syndicat intercommunal des eaux Ouvèze Payre.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte que l'ensemble de la desserte soit transféré dans le domaine communal, à savoir les parcelles E 1009 – 1181 – 1180 – 1259 – 1268 – 1277 – 1278, appartenant à plusieurs propriétaires en indivision, décide que la vente se fera acte en main en l'étude de Me PECHOUX – 07000 PRIVAS et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

PERSONNEL

• Création d'un poste adjoint technique territorial 2^{ième} classe à 28h/semaine

Le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis 2012 un agent contractuel est recruté régulièrement pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service scolaire et depuis 2014 également au service culturel.

Sachant que ce besoin est devenu stable et durable, il propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ième} classe à temps non complet, soit 28 heures hebdomadaires, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi, pour les services techniques.

La proposition du Maire est mise aux voix ;

Le Conseil Municipal, vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le décret N° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, vu le décret N° 2006-11688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 8-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux, vu le décret N° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accéder à la proposition du Maire ; de créer, à compter du 1/01/2016, un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe, catégorie C échelle 3 de rémunération, à 28 heures hebdomadaires, l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ; de compléter dans ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ; que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a plus de place disponible au Colombarium. Une consultation pour la réalisation de modules supplémentaires a été réalisée.
- Manifestations
 - ✓ 30 octobre 2015 – spectacle « Don Quichotte » à la salle des Coirons
- Dates à retenir
 - ✓ 24 octobre 2015 – rôtie de châtaigne et repas « bombine » par le comité des fêtes
 - ✓ 6 novembre 2015 – 20 ans du syndicat des Inforoutes
 - ✓ 11 novembre 2015 – 11H cérémonie aux monuments aux morts
 - ✓ 29 novembre 2015 – repas du CCAS

Prochain conseil le 26 novembre 2015 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire, Jérôme BERNARD

ANNEXE

Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Ci-dessous, vous avez la composition du bureau et le tableau des permanences pour les prochaines élections.
Si vous ne pouvez tenir votre poste, merci de tenir informé Sandra avant le 30 novembre 2015

Président – Jérôme BERNARD / Vice-Président Jean Paul CHABAL

Assesseurs : titulaire Norbert CLIGNAC – Suppléant Bruno HILAIRE

titulaire Jean Paul BEAUTHEAC – Suppléant Céline BACCONNIER

Secrétaire : Ghislaine AUTRICQUE

8h – 10h30	10h30 –13h	13h – 15h30	15h30 – 18h
Liliane JULIEN Norbert CLIGNAC Yves CARLE	Bruno HILAIRE Denise CHOCHILLON Christiane COSTE	Jean Paul BEAUTHEAC Cathy BOIS Cynthia MICHEL Jérôme BERNARD	Jean LEYNAUD Jean Paul CHABAL Ghislaine AUTRICQUE Céline BACCONNIER

Rappel organisation du 3 novembre 2015 – visite Philips Lyon : départ d'Alissas 16h15 – du Pouzin 16h45